

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

Présents : Heitz Philippe, Bribi Madjid, Chatelon Etienne, Carrey Vincent , Laffont Benoit, Langlais Ballandraud Emmanuelle, Marcon Hervé, Rapaud Emeline, Rousseaux Mathieu, Villard Elisabeth.

Absent excusé : Burellier Pierre, donne pouvoir à Langlais Ballandraud Emmanuelle

Secrétaire de séance : Villard Elisabeth

1. Approbation du compte rendu du conseil du 3 juin 2020.

Votée à l'unanimité.

2. Désignation complémentaire à la commission des finances.

Madjid BRIBI élu à l'unanimité.

3. Délibération pour la désignation des contribuables à la commission communale des impôts directs.

Les membres de la CCID apportent aide et éclairage au percepteur sur l'état des logements de la commune. Leur mandat a une durée de 6 ans. Le conseil propose 24 contribuables dont 12 seront nommés par le Directeur départemental des Finances publiques de la Loire.

TITULAIRES

SUPPLEANTS

DUPRÉ Alain, Condeissiat (01)

VILLARD Marc, Les Chirattes

MEDINA Fernand, La Croix de Pierre

GARIN Roger, Doivieux

LÉORAT Guy, Doivieux

ROUX Mickael, Croix de Pierre

BOURRIN Nadine, Côte des Gardons

CHARRAT Jean-Noël Moulin de Montchal

HEYRAUD Hélène, La Gare

VALLAT Paulette, Montpenant

PARROT Stéphanie, Ceylionnas

JALABERT Hélène, Moulin de la Madeleine

BOURGAUD Christophe, L'Hermetz

COURBON Bernard, Mounes

FRÉCON ROMEZY Christiane, la Vigne

LAFFONT Marc, Montchal

TRICOT SOPHIE, La Faye

KASDI Caroline, Les Granges

GÉRY Michel, Le Bourg

MEYER Claire, St-Etienne

FANGET Pascal, Grand Tony

LEVEQUE Jean-Yves, Le Bourg

FINON Roland, Rachassieux

MICHEL Marie-Françoise, La Gare

4. Délibération pour la nomination des délégués du SIEL

Elus à l'unanimité : Titulaire : BRIBI Madjid

Suppléant : BURELLIER Pierre

5. Délibération concernant les frais de déplacement du personnel communal

Proposition est faite par le maire de remboursement des frais de déplacement hors de la commune pour tout le personnel communal, avec ordre de mission signé par un élu et selon les modalités fixées par arrêté ministériel.

Votée à l'unanimité.

6. Délibération concernant les frais de déplacement des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal du 3 juin 2020 ayant fixé au maximum le taux d'indemnité du maire et des adjoints, leurs frais de déplacements ne peuvent être indemnisés.

La proposition est faite de mettre en place une indemnité pour frais de déplacements pour les autres élus municipaux, sur justificatif détaillé et avec application du barème kilométrique en vigueur (référence de remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'État).

Votée à l'unanimité.

7. Désignation des membres du CCAS non-élus, nommés par le Maire.

Sont désignés à l'unanimité :
DUTREIL Jacques, Bechetoile
ROCHEDY Sandra, La Chavanna
LAURENT Adeline, Montchal
BERNE Dominique, Les Chirattes

8. Délibération concernant le vote des taxes communales.

Le taux communal de taxe foncière sur le bâti est de 12.79 %.

Le taux communal de taxe foncière sur le non-bâti est de 32.32 %.

Le conseil est informé que les taux appliqués sur la commune sont nettement inférieurs aux moyennes départementales (22,27% TF/bâti et 43,18% TF/non-bâti). La taxe d'habitation ne s'appliquera plus en 2020.

Il est voté à l'unanimité que ces taux resteront identiques à ceux de l'exercice 2019.

9. Délibération complémentaire d'autorisation donnée au Maire à Ester en justice.

La délibération votée par le conseil municipal du 3 juin 2020 autorise le maire à défendre en justice la commune de Burdignes, dès qu'une action est engagée. Les conditions d'exercice de cette délégation donnée au maire doivent être précisées par une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner pouvoir au maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions civiles ou pénales, et, pour les juridictions administratives, uniquement devant le tribunal administratif.

Le maire est tenu de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de ces délégations.

10. Location appartement école

Trois candidatures sont été reçues en mairie. Le conseil vote à 8 contre 3 pour la candidature de CASTELLA François et Florence CASTELLA BOUCLY, futurs habitants de l'éco-hameau de Mirose.

11. Aires de jeux

Le conseil prend connaissance du projet monté par l'ancienne équipe municipale d'installer sur la place du village deux jeux adaptés aux enfants de 3 à 6 ans.

Le montant élevé du devis fait débat. Il serait intéressant d'étudier au moins une proposition alternative avant de valider le projet.

12. Questions diverses

Proposition ONF vente de bois : décision de reporter la vente compte tenu du contexte du marché très défavorable.

Fête d'été annulée par l'association organisatrice Burdignes en fête, compte tenu du contexte sanitaire.

Prochain conseil Municipal le 22 juillet 19h30